

ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DE LIGUE POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DÉCLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception et sous pli confidentiel **avant le jeudi 19 Novembre (inclus) à minuit**, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Élection de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de
(cocher la case idoine) :

- Président(e) de District,
- Représentant(e) des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres,
- Délégué(e) par tranche de 50 000 licences,

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
. d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRÉNOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant(e)</u>				

Fait à le

Rappel : chacun(e) des deux candidat(e)s doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun(e) des deux candidat(e)s, une copie d'une pièce d'identité.